

DOSSIER SANITAIRE DE LIAISON

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Ce dossier permet au personnel de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant au multi accueil. Cependant il est conseillé de laisser le carnet de santé de l'enfant dans son sac pour toute sa période d'accueil.

	MERE	PERE
Téléphone fixe		
Téléphone portable		
Téléphone fixe professionnel		

MEDECIN TRAITANT :

Nom:

Adresse :

N° téléphone :

VACCINATIONS : Si votre enfant n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires, seule une admission provisoire est possible en crèche. Vous avez alors trois mois pour régulariser la situation en fonction du calendrier des vaccinations. Si les vaccinations ne sont pas pratiquées dans ce délai, votre enfant ne pourra pas être maintenu en collectivité. (CF Texte Ministère des solidarités et de la santé)

Vaccins Obligatoires	Dates des derniers rappels
Diphtérie/Tétanos/Poliomyélite (INFANRIX)	
Coqueluche (INFANRIX)	
Hépatite B (INFANRIX)	
Rubéole/Oreillons/Rougeole (PRIORIX)	
Pneumocoque (PREVENAR)	
Méningocoque (MENJUGATE)	
Haemophilus influenzae B (ACT-Hib ou INFANRIX)	

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

- L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? (cocher les maladies déjà contractées)

Otites		Angine		Rougeole		Oreillons		Convulsions	
Asthme		Varicelle		Eczéma		Rubéole		Hépatite	
Méningite		Scarlatine		Coqueluche		Diphtérie			

- Hospitalisations :
- Allergies :
- Traitements particuliers :
- Informations complémentaires :
- Régime spécifique :
- Conduite à tenir :
- **Mise en place d'un Protocole d'Accueil Individualisé :** Oui Non

AUTORISATIONS MEDICALES

⇒ Personne à joindre en cas d'urgence : cf fiche d'inscription.

JE SOUSSIGNE(E)
DETENTEUR DE L'AUTORITE PARENTALE DE L'ENFANT
....., AUTORISE :

Autorisation d'urgence :

Autorise

N'autorise pas

Tout transport, hospitalisation et intervention médicale ou chirurgicale d'urgence jugée nécessaire. Le transport sera effectué par les services d'urgence compétents, préconisé par les services de secours.

Autorisation de continuité de soins – :

Autorise

N'autorise pas

Le personnel à lui administrer, suivant la prescription du médecin traitant, le ou les médicaments fournis avec l'ordonnance.

Autorisation « acte de la vie courante » (fièvre supérieure à 38.5°C) :

Autorise

N'autorise pas

Le personnel à administrer un antipyrétique à mon enfant.

(Merci de mettre l'antipyrétique, adapté au poids de l'enfant, dans le sac de l'enfant.)

Fait à, le

Signature :